



*Signataires : Julien Nicolet-dit-Félix, Raphaël Dunand, Francisco Taboada, Masha Alimi, Matthieu Jotterand, Angèle-Marie Habiyakare, Marc Saudan, Cédric Jeanneret, Christina Meissner, Jacques Jeannerat, Nicole Valiquer Grecuccio, Alexandre Grünig, Dilara Bayrak, Grégoire Carasso, Sophie Bobillier, Céline Bartolomucci, Pierre Eckert, Emilie Fernandez*

*Date de dépôt : 5 mai 2026*

## **Proposition de résolution** **pour des relations transfrontalières apaisées et la réaffirmation** **de l'opposition catégorique à l'échangeur autoroutier de Viry**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
considérant :

- la pétition 2182 « Non à l'échangeur autoroutier de Viry, oui aux transports publics et à la mobilité douce », son renvoi au Conseil d'Etat par 67 oui, 13 non et 9 abstentions<sup>1</sup> et la réponse du Conseil d'Etat<sup>2</sup> qui met en évidence le refus des autorités de Viry comme élément décisif dans l'ajournement sine die du projet d'échangeur ;
- la question urgente écrite QUE 2025 et la réponse du Conseil d'Etat<sup>3</sup>, qui considère également l'opposition des autorités de Viry, en particulier la délibération du 27 avril 2021, comme motif unique de l'arrêt des travaux de planification de cet échangeur ;
- le courrier du ministère français des Transports (Direction générale des infrastructures, des transports et de la mobilité) du 3 novembre 2023 à l'ATMB actant l'abandon du projet d'échangeur suite à la délibération du Conseil municipal de Viry citée ci-dessus ;

---

<sup>1</sup> <https://ge.ch/grandconseil/data/courriers/AN-P02182A.pdf>

<sup>2</sup> <https://ge.ch/grandconseil/data/texte/P02182B.pdf>

<sup>3</sup> <https://ge.ch/grandconseil/data/texte/QUE02025a.pdf>

- la feuille de route opérationnelle « Petites douanes sud-ouest » signée par les autorités régionales et locales le 28 janvier 2025 et figurant dans le rapport à la motion M 2795-B<sup>4</sup> qui vise une réduction du trafic pendulaire dans les communes de la frange frontalière du sud-ouest genevois et envisage l'extension de la fermeture nocturne des douanes au cas où cet objectif ne serait pas atteint ;
- l'élection municipale du 22 mars 2026 qui a vu la victoire d'une liste dont un des projets phares est la réalisation de l'échangeur autoroutier<sup>5</sup> et l'accession à la mairie de son chef de file dont les discours en faveur de cette infrastructure sont sans ambiguïté,

invite le Conseil d'Etat

- à réaffirmer l'attachement du canton à la feuille de route « Petites douanes sud-ouest » et au processus visant, par la concertation entre les autorités concernées, à diminuer le trafic automobile pendulaire dans le secteur sud-ouest du canton ;
- à interroger les autorités régionales et nationales françaises quant à l'éventualité d'une remise en question de l'abandon du projet d'échangeur autoroutier ;
- à rappeler à qui de droit les termes de la feuille de route, en particulier sur la possibilité de n'ouvrir qu'aux mobilités collectives et actives le passage des douanes concernées aux heures de pointe.

---

<sup>4</sup> <https://ge.ch/grandconseil/data/texte/M02795B.pdf>

<sup>5</sup> <https://viry2026.fr/mobilite/#contournement>

## ***EXPOSÉ DES MOTIFS***

Le projet d'un échangeur (appelé également diffuseur) autoroutier sur la commune frontalière de Viry semblait définitivement enterré suite à des actions citoyennes résolues : une délibération du Conseil municipal de Viry en 2021, une pétition largement signée de part et d'autre de la frontière en 2023 et une feuille de route issue de la concertation des autorités municipales, cantonales et régionales signée en 2025 actant la volonté de réduire significativement le trafic transfrontalier dans le sud-ouest genevois pour éviter de devoir recourir à la prolongation des horaires de fermeture des « petites douanes » de Soral, Sézegnin et Certoux.

Les craintes des habitants de communes concernées – savoyardes comme genevoises – de voir le trafic de transit exploser ont cependant été réanimées par le succès de la liste « Viry 2026 » aux élections municipales de mars 2026. En effet cette liste et son chef de file se sont distingués de leurs concurrents essentiellement par le projet de remettre au goût du jour ce fameux échangeur.

Sachant que l'argument principal ayant conduit à l'enterrement – qu'on croyait définitif – de ce funeste projet était l'opposition résolue des autorités de Viry, l'inquiétude des riverains ne semble pas infondée et il paraît essentiel que notre canton comme les autres collectivités publiques concernées (communes genevoises et savoyardes, département de la Haute-Savoie, Pôle métropolitain et Communauté de communes du Genevois français) réaffirment leur attachement à la diminution du trafic automobile dans le secteur et confirment leur opposition ferme au projet d'échangeur autoroutier.

Il faut également saluer l'esprit de consensus transfrontalier qui a permis la signature de la « feuille de route » citée dans les considérants, dont l'objectif commun est de diminuer le trafic automobile à l'aide de moyens essentiellement incitatifs (ligne TPG 83, promotion du covoiturage...), mais également coercitifs (restriction aux mobilités actives et collectives du passage des douanes aux heures de pointe) au cas où ces objectifs n'étaient pas atteints. Or il semble aller de soi que la création d'un échangeur au droit de la ZI et/ou du péage de Viry ne pourrait que générer une explosion du trafic pendulaire traversant les communes voisines.

Nous vous remercions, Mesdames les députées, Messieurs les députés, de l'accueil favorable que vous accorderez à la présente proposition de résolution.